

Responsabilité progressive/Supervision des stagiaires aux études postdoctorales

Collaborateurs

Extraction de données :

Lisa Carroll, Collège royal
Jolanta Karpinski, Collège royal

Examen et recommandations :

Jolanta Karpinski, Collège royal
Andrew Warren, doyen aux études postdoctorales, Université Dalhousie
Maureen Topps, doyenne aux études postdoctorales, Université de Calgary
Ross Walker, doyen aux études postdoctorales, Université Queen's
Lisa Carroll, Collège royal

Contexte et fondements

La formation médicale postdoctorale est assurée en milieu clinique; les résidents fournissent des soins et sont supervisés par des médecins/chirurgiens en exercice, qui finissent par rendre compte des activités cliniques. La participation des stagiaires à ces activités cliniques permet d'acquérir les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires à la pratique future. Au fil de l'apprentissage, les apprenants se voient confier progressivement plus de responsabilités à mesure qu'ils acquièrent un niveau accru de compétence. Pour assurer la sécurité et la qualité des soins aux patients, les superviseurs évaluent de façon continue les habiletés des stagiaires aux études postdoctorales, afin de prendre des décisions éclairées en matière de responsabilité progressive.

Les responsables de la réglementation, les universités et les organismes d'agrément ont défini les responsabilités professionnelles des intervenants de la formation médicale postdoctorale en matière de responsabilité progressive et de supervision clinique. Ces politiques reposent sur les principes suivants :

- La prestation efficace et sécuritaire des soins aux patients a préséance sur les activités de formation;
- Le programme éducatif a pour but d'aider les résidents à devenir des praticiens autonomes.

Processus, procédures et méthodes

Le Groupe de travail consultatif sur les politiques liées à la CPC suit des étapes préétablies pour recueillir de l'information sur les politiques actuelles en matière de responsabilité progressive et de supervision des stagiaires aux études postdoctorales, de même que pour

établir des questions et des considérations ayant trait à la transition vers des pratiques de formation fondées sur l'approche par compétences en formation médicale. Une description détaillée des processus et procédures du Groupe de travail consultatif sur les politiques liées à la CPC est présentée dans l'introduction de la section sur les processus et méthodes de l'Introduction à la série Communiqué et le résumé des thèmes clés.

Extraction de données

L'équipe responsable de l'extraction des données a passé en revue les politiques de 16 des 17 bureaux des études médicales postdoctorales au Canada, et s'est penchée sur les politiques portant sur la responsabilité progressive. Les politiques de l'Université de Sherbrooke ne sont pas incluses, car elles ne pouvaient être consultées que sur l'intranet de cet établissement. L'équipe a aussi passé en revue les politiques de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario et celles du Conseil des facultés de médecine de l'Ontario.

Les titres de rubrique utilisés pour l'extraction de données sont les suivants :

- Définitions de « responsabilité progressive »
- Autres termes connexes et définitions
- Rôle du superviseur
- Rôle du résident
- Lien avec les soins aux patients
- Lien avec la formation
- Autres concepts connexes

Termes principaux et définitions

Termes principaux	Autres termes utilisés	Définition
Médecin traitant responsable	Personnel traitant	Médecin qui doit ultimement rendre compte des soins prodigués à un patient. (Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, 2011)
Superviseur	Superviseur clinique Superviseur des stagiaires aux études postdoctorales Précepteur Formateur	Médecin qui assume la responsabilité d'orienter, d'observer et d'évaluer les activités éducatives des stagiaires. Le superviseur peut ou non être le médecin traitant responsable d'un patient.
Résident	Stagiaire aux études postdoctorales	Médecin qui suit un programme de formation agréé, après avoir obtenu un diplôme de médecine, menant à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation dans une spécialité ou une surspécialité reconnue. (<i>Projet de terminologie en éducation médicale du Collège royal, 2015</i>)
Responsabilité progressive	Responsabilité professionnelle progressive Responsabilité confiée	Prestation sécuritaire de soins aux patients selon le niveau de progression et de compétence de l'apprenant.
Supervision clinique	Observation Surveillance Formation	Action de superviser le travail d'une autre personne (la supervision peut être assurée par un ou plusieurs médecins).
Supervision directe		Action de superviser lorsque le superviseur assiste à la rencontre médicale et est en mesure d'intervenir immédiatement.
Supervision indirecte	Supervision à distance	Action de superviser lorsque le superviseur n'assiste pas à la rencontre médicale. Le superviseur peut donner des conseils et être consulté, mais ne peut pas assurer une intervention immédiate.

Considérations pour les programmes d'études médicales postdoctorales

L'analyse des politiques existantes en matière de formation médicale postdoctorale a permis de dégager certains thèmes. Ces thèmes ont été examinés dans le contexte de la transition vers l'approche par compétences en formation médicale, et les considérations et recommandations qui en découlent sont présentées pour appuyer l'adaptation des politiques et des travaux futurs par les facultés.

Terminologie relative au niveau de responsabilité selon le nombre d'années d'études postdoctorales

Raison d'être des changements

Les politiques relatives à la responsabilité progressive et à la nécessité d'assurer une supervision clinique sont souvent reliées au nombre d'années au sein d'un programme de résidence. Ce nombre tient donc lieu de substitut pour l'acquisition de la compétence.

Considérations et recommandations

Dans le cadre de la formation médicale postdoctorale, l'acquisition de la compétence par les résidents est souvent évaluée et documentée. Dans l'approche par compétences en formation médicale, cet accomplissement est relié à la progression au sein du continuum de la compétence. Nous suggérons donc que l'étape visée dans [Le continuum de la compétence](#) constitue un autre indicateur de réussite pour certaines activités professionnelles fiables (APC) et compétences, et serve de cadre pour la responsabilité progressive et la supervision clinique.

Terminologie relative aux membres de l'équipe médicale/chirurgicale

Raison d'être des changements

Les membres de l'équipe médicale/chirurgicale sont désignés de différentes façons (p. ex., internes, résidents, stagiaires, moniteurs, moniteurs cliniques). Il importe de définir de façon claire et cohérente le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe chargée de la prestation sécuritaire des soins aux patients dans un contexte de responsabilité progressive et de supervision clinique. L'ajout des étapes du continuum de la compétence peut créer encore plus de confusion quant au niveau de supervision à assurer.

Considérations et recommandations

Nous recommandons d'utiliser les définitions du Système informatisé sur les stagiaires post-M.D. en formation clinique (CAPER) afin d'uniformiser la terminologie relative aux stagiaires aux études postdoctorales.

Autres considérations

Afin d'harmoniser la terminologie des différentes organisations, nous suggérons aux responsables de la réglementation de passer en revue la terminologie des documents qui traitent de responsabilité progressive et de supervision clinique, car ceux-ci peuvent avoir

une incidence sur le cumul d'emploi ou sur les autres types d'activités des résidents au sein de diverses administrations.

La notion de confiance est intégrée à la terminologie utilisée en formation médicale postdoctorale. Ainsi, la CPC fait appel à des activités professionnelles confiées (APC), qui désignent les tâches que le résident peut exécuter sans supervision directe, lorsqu'il fait preuve d'un niveau suffisant de compétence. Cette notion de confiance devrait être prise en compte dans le cadre des responsabilités du superviseur et du résident. Le rôle et les responsabilités du superviseur devraient-ils être différents lorsque les observations consignées montrent qu'un résident a réussi une APC donnée (ou un ensemble d'APC donné)?

Références

The College of Physicians and Surgeons of Ontario. (2011). *Professional Responsibilities in Postgraduate Medical Education*. Retrieved from <http://www.cpso.on.ca/CPSO/media/uploadedfiles/policies/policies/policyitems/profr espPG.pdf?ext=.pdf>

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (2012). *Projet de terminologie en éducation médicale*. (La version française du glossaire sera disponible début 2017)